

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 3 juillet 2020

**10** ème **Commission N**° CP-2020-7-10-3

## Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service insertion et stratégie

Service consulté

## POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION / FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE 2017-2020

Résumé: Constituant une recette non négligeable pour le Département du Haut-Rhin, le Fonds Social Européen (FSE) vient abonder les crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa depuis plus de 10 ans. Ainsi, il est reconnu par les instances étatiques et européennes comme Organisme Intermédiaire pour la programmation FSE 2014-2020. Deux conventions de Subvention Globale ont été signées avec l'Etat, portant sur les années 2015-2016 et les années 2017-2020.

Afin d'optimiser la consommation du FSE au niveau national, une enveloppe FSE complémentaire de 430 000 € est attribuée au Département. Essentiel pour le territoire haut-rhinois, cet abondement permettra de cofinancer et d'assurer la continuité des actions d'insertion en 2021, année charnière entre deux programmations FSE et dans le contexte de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation de l'avenant  $n^\circ$  2 à la convention de Subvention Globale 2017-2020, validant l'abondement des crédits FSE et le nouveau plan de financement, et de m'autoriser à le signer.

Le Département est Organisme Intermédiaire, gestionnaire du Fonds Social Européen (FSE) pour la durée de la programmation 2014-2020. La maquette financière prévoit une recette de 4 915 200,00 € sur les 7 ans. Cette recette est dédiée au cofinancement d'actions d'accompagnement de bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) relevant de la politique d'insertion et à l'assistance technique (AT) mobilisée pour la conduire.

Cette maquette se décline en deux conventions de Subventions Globales (SG), la première portant sur la période 2015-2016 pour un montant de 1 306 781,84  $\in$  et la seconde sur la période 2017-2020 pour un montant de 3 608 418,16  $\in$  L'avenant n° 1 à la Subvention Globale 2017-2020, validé en Commission Permanente du 15 novembre 2019, acte cette répartition budgétaire.

Ce premier avenant démontre également l'efficacité du Département du Haut-Rhin dans la programmation des crédits communautaires : 100 % des crédits programmés pour la Subvention Globale 2015-2016 et 65,96 % pour la Subvention Globale 2017-2020, soit une moyenne de 79,64 % en 2019. Après programmation des opérations 2020, elle atteindra 88,05 % de cette dernière Subvention Globale.

Lors du Comité National de Suivi FSE-IEJ (Initiative Emploi des Jeunes) du 29 janvier 2020, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) a présenté un bilan de la programmation FSE 2014-2020 en demi-teinte. En effet, il apparaît que la consommation nationale de FSE (Programme Opérationnel National – PON – et IEJ) est hétérogène à plusieurs échelles : certains territoires français mobilisent moins de crédits que d'autres, certains axes sont sous-consommés (notamment l'axe 1 du PON FSE « accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entreprenariat »).

Aussi, pour pallier ces disparités, l'Autorité de Gestion (AG – DGEFP) nationale a ajusté les dotations régionales des Autorités de Gestion Déléguées (AGD), que sont les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), dans le but de garantir une consommation optimale et maximale des crédits FSE nationaux, dans la perspective du bilan de la programmation, à l'échelle nationale et européenne, et de la préparation de la prochaine programmation 2021-2028.

Ainsi, après analyse des crédits consommés, sous-réalisés, certifiés par l'Autorité de Certification (Direction Régionale des Finances Publiques – DRFIP -) et payés entre 2015 et 2019 pour l'ensemble des partenaires, la DIRECCTE Grand Est, en charge de la supervision du Département du Haut-Rhin pour la gestion du FSE, alloue à ce dernier une enveloppe FSE supplémentaire de 430 000,00 €, qui sera exclusivement affectée aux dépenses à réaliser en 2021 par le Département au titre de sa politique d'insertion.

Ces crédits viennent abonder la Subvention Globale 2017-2020 et doivent permettre d'assurer un cofinancement de l'assistance technique et des opérations à mener en 2021, année charnière entre la fin de la programmation actuelle et le lancement de la prochaine 2021-2028 à l'échelle de la future Collectivité européenne d'Alsace (CeA). La convention fixant les principes et montants de la Subvention Globale concrétisant le démarrage de cette prochaine programmation devrait être négociée et élaborée au cours de l'année 2021, pour une mise en œuvre effective l'année suivante. Sans cet abondement, il pourrait être difficile de cofinancer, sans rupture préjudiciable, les actions en faveur de l'insertion des bénéficiaires du rSa en 2021.

Cette enveloppe complémentaire peut être affectée au plan de financement de la Subvention Globale 2017-2020 par voie d'avenant, selon les éléments présentés dans les tableaux ci-après :

SG 2017-2020					
Programmation 2017-2020	Maquette	Programmé 2017- 2020 (après validations 2020)	Reliquat : non programmé	Taux de programmation / maquette	Reliquat : sous- réalisation
Avant abondement de crédits SG 2017-2020					
Total (dont Assistance technique - AT)	3 608 418,16	3 177 301,58	431 116,58	88,05%	77 505,04
Après abondement de crédits SG 2017-2020					
Total (dont AT)	4 038 418,16	3 177 301,58	861 116,58	78,68%	77 505,04
SG globale - FSE 2014-2020					
Programmation 2014-2020	Maquette	Programmé 2015- 2020 (après validations 2020)	Reliquat : non programmé	Taux de programmation / maquette	Reliquat : sous- réalisation
Avant abondement de crédits SG 2017-2020					
Total (dont AT)	4 915 200,00	4 711 416,32	203 783,68	95,85%	304 837,94
Après abondement de crédits SG 2017-2020 : + 430 000,00 €					
Total (dont AT)	5 345 200,00	4 711 416,32	633 783,68	88,14%	304 837,94
TOTAL disponible pour projets 2021 dont 76 800 € AT		938 621,62			

L'avenant n° 2 à la deuxième convention de Subvention Globale 2017-2020 est généré à partir du système d'information « Ma Démarche FSE », selon les obligations liées au statut d'Organisme Intermédiaire. Conformément aux procédures propres au FSE, il a été précédemment présenté pour avis consultatif à l'Autorité de Gestion Déléguée (la DIRECCTE) le 30 avril 2020.

L'avis de la 10<sup>ème</sup> Commission a été préalablement sollicité en date du 26 juin 2020.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention de Subvention Globale 2017-2020 joint en annexe au présent rapport au titre du programme national pour l'emploi et l'inclusion en métropole avec l'Etat
- et m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT